



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

13 mai 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 6 mai 2025

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (08 avril 2025)
 3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 19 novembre 2024 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 4. Avis sur le dossier d'enregistrement au titre des ICPE relatif au projet d'installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois par la société Suez Centre Est à Mably
 5. Détournement chemin de Bajosse
 6. Mise à disposition du module de pilotage à distance de l'éclairage public
 7. Décision budgétaire modificative n°1
- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.

